



**COMPTE RENDU PRESSE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 11 MARS 2019**

**1/ VOTE DES SUBVENTIONS 2019**

Le Conseil Municipal a voté les subventions accordées au titre de l'année 2019, pour un montant total de 126 125 €, réparti comme suit :

<b>SOCIAL : 12 600 €</b>	<b>CULTUREL : 9 000 €</b>	<b>SPORTS : 35 900 €</b>
<b>ENSEIGNEMENT : 39 378 €</b>	<b>PROJET : 20 470 €</b>	<b>DIVERS : 8 777 €</b>

**2/ AVENANT AU MARCHÉ BEAUDELOT POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DES FACADES DU BATIMENT ADMINISTRATIF DE L'ECOLE LE RONDEAU**

Un avenant a été adopté par le Conseil Municipal avec l'entreprise Beudelot, chargée du lot menuiserie bois pour les travaux de rénovation des façades du bâtiment administratif de l'école Le Rondeau. Cet avenant concerne l'acquisition d'une fenêtre peinte et non à peindre. Cela représente une plus-value de 145 € HT.

**3/ CONVENTIONS DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA CCALS POUR LES GROS TRAVAUX DE VOIRIES RURALES ET URBAINES ET DE REVETEMENT DE CHAUSSEES –PROGRAMME 2019**

Il a été approuvé l'adhésion de la commune aux deux groupements de commandes mis en place par la CCALS, le premier concerne les gros travaux de voiries rurales et urbaines et le second concerne les travaux de revêtement de chaussée. La Commune bénéficiera ainsi des marchés groupés qui seront contractés par la Communauté de Communes.

**4/ REVERSEMENT DU PRODUIT DE LA TAXE D'AMENAGEMENT DES ZONES D'ACTIVITES COMMUNAUTAIRES**

La Commune reversera à la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe 80 % du montant de la taxe d'aménagement des constructions / extensions réalisées sur les zones d'activités économiques communautaires perçu par elle. Il est précisé que précédemment à la création de l'actuelle CCALS, le montant de cette taxe était reversée intégralement à l'ex Communauté de Communes Loir et Sarthe. Ce dispositif se justifie dans la mesure où cette taxe sert à financer les aménagements mis en place sur les zones d'activité communautaires pris en charge par la CCALS.

**5/ MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

Monsieur Eric Lecaplain, nouveau conseiller municipal en remplacement de Monsieur Franck Cadeau a été intégré au sein des commissions Habitat-Urbanisme, Sport –Loisirs –Tourisme et Permis de Construire.

**6/ MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS**

Afin d'accompagner l'avancement de grade d'agents municipaux, le Conseil Municipal a modifié le tableau des emplois de la manière suivante :

Modification de 2 postes d'adjoints techniques de 2<sup>ème</sup> classe en adjoints techniques principaux de 1<sup>ère</sup> classe, 1 poste d'adjoint technique en adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, 1 poste de rédacteur en poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe, un poste d'adjoint administratif en adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, 1 poste d'agent de maîtrise en agent de maîtrise principal.

**7/ ADMISSION EN NON VALEUR**

Le Conseil Municipal a accepté d'admettre en non-valeur un ensemble de factures correspondant à des frais de cantine non recouverts pour un montant global de 5 448.87 €.